

Abaissement du taux d'encadrement des activités périscolaires : les masques tombent !

Par communiqué de presse en date du 24 janvier, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie Associative (MSJEPVA) a annoncé qu'il « travaillait à un projet de décret en Conseil d'Etat visant à assouplir, sous certaines conditions, les taux d'encadrement réglementaires pour les activités périscolaires ».

Alors qu'aujourd'hui un animateur ne peut pas encadrer plus de 10 enfants de moins de 6 ans, et plus de 14 enfants de plus de 6 ans, le projet de décret prévoit de porter ces chiffres respectivement à 14 et 18 enfants.

Cette modification vise à essayer de convaincre les maires de mettre en place la « réforme » des rythmes scolaires.

Pour le Cartel FO Jeunesse et Sports comme pour la FNEC FP-FO, les masques tombent.

Que n'a-t-on pas entendu au sujet de cette réforme, qu'elle visait le bien de l'enfant et son développement harmonieux... Et les pouvoirs publics qui tenaient ces discours n'hésitent pas un seul instant à augmenter les risques pour des centaines de milliers d'enfants en abaissant le taux d'encadrement des activités périscolaires !

Force Ouvrière le dit depuis que ce projet est connu. Il n'a rien à voir avec « le bien de l'enfant ». Il est uniquement motivé par la volonté du gouvernement de faire basculer une partie des obligations de l'Etat et des obligations de service de ses fonctionnaires vers les collectivités territoriales.

Si les conditions de sécurité sont bafouées, il en est de même des conditions de travail des personnels chargés d'encadrer les activités périscolaires, fonctionnaires et agents de l'Etat, fonctionnaires et agents territoriaux.

Une raison de plus pour que l'arrêté sur les rythmes scolaires soit retiré. C'est la raison pour laquelle, avec l'exigence de retrait du projet de loi Peillon, que Force Ouvrière, avec la CGT, SUD, la FAEN et la CNT, appelle à la grève nationale d'avertissement le mardi 12 février.

Montreuil, le 30 janvier 2013